

89340-2026 - Mise en concurrence

France – Aliments pour nourrissons – Fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant

OJ S 26/2026 06/02/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: 38 CHU

Adresse électronique: Marches@chu-grenoble.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant

Description: Fourniture de laits infantiles, de préparations et d'aliments lactés destinés à l'enfant

Identifiant de la procédure: 4ba1d8e0-8f9b-4bf5-a609-e57fea9fae1d

Identifiant interne: 2026E012_015

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15884000 Aliments pour nourrissons

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Grenoble

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

Informations complémentaires: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire fixé pour chacun des lots en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique avec un maximum annuel de 28 700€HT. La période initiale de l'accord-cadre débute le 01/04/2026 (ou à la date de notification si celle-ci est postérieure au 31/03/2026) jusqu'au 31/03/2027. Le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes de 12 mois, mais la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra aller au-delà du 31 mars 2029. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement. Le marché public a pour objet la fourniture de produits de denrées alimentaires, de véhicules, de produits de santé et d'habillement dont la liste figure sur l' Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics – Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850496>). Le

titulaire devra fournir les données relatives à la part des produits issus de l'union européenne, dont la part de produits français, avec laquelle le marché sera exécuté, au plus tard, à l'acheteur un mois après la notification du marché

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 29 400,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Règlementation applicable en cas de marché transfrontalier: Sans objet

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 4

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 4

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document unique de marché européen (DUME)

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: LOT 1 Préparation pour enfant en bas âge, liquide

Description: Préparation pour enfant en bas âge, liquide

Identifiant interne: 26E012

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15884000 Aliments pour nourrissons

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Grenoble

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 3 Ans

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 18 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 39 600,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire fixé pour chacun des lots en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique avec un maximum annuel de 28 700€HT. La période initiale de l'accord-cadre débute le 01/04/2026 (ou à la date de notification si celle-ci est postérieure au 31/03/2026) jusqu'au 31/03/2027. Le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes de 12 mois, mais la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra aller au-delà du 31 mars 2029. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement. Le marché public a pour objet la fourniture de produits de denrées alimentaires, de véhicules, de produits de santé et d'habillement dont la liste figure sur l' Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics – Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850496>). Le titulaire devra fournir les données relatives à la part des produits issus de l'union européenne, dont la part de produits français, avec laquelle le marché sera exécuté, au plus tard, à l'acheteur un mois après la notification du marché

5.1.7. Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale: La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu: Égalité hommes-femmes

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Les critères de pondération se trouvent dans le RC en PARTIE 6 : La sélection des candidatures et le jugement des offres

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Autorisée

Date limite de réception des offres: 06/03/2026 11:00:00 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Durée de validité des offres: 180 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 999 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Grenoble

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: 38 CHU

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: 38 CHU

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: 38 CHU

Organisation qui traite les offres: 38 CHU

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: LOT 2 Préparation infantile anti-régurgitations,100% amidon, sans caroube, en poudre

Description: Préparation infantile anti-régurgitations,100% amidon, sans caroube, en poudre

Identifiant interne: 2026E013

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15884000 Aliments pour nourrissons

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Grenoble

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 3 Ans

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 3 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 15 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire fixé pour chacun des lots en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique avec un maximum annuel de 5 00€HT. La période initiale de l'accord-cadre débute le 01/04/2026 (ou à la date de notification si celle-ci est postérieure au 31/03/2026) jusqu'au 31/03/2027. Le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes de 12 mois, mais la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra aller au-delà du 31 mars 2029. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement. Le marché public a pour objet la fourniture de produits de denrées alimentaires, de véhicules, de produits de santé et d'habillement dont la liste figure sur l' Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics – Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850496>). Le titulaire devra fournir les données relatives à la part des produits issus de l'union européenne, dont la part de produits français, avec laquelle le marché sera exécuté, au plus tard, à l'acheteur un mois après la notification du marché

5.1.7. Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale: La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu: Égalité hommes-femmes

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Les critères de pondération se trouvent dans le RC en PARTIE 6 : La sélection des candidatures et le jugement des offres

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 06/03/2026 11:00:00 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Durée de validité des offres: 180 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Arrangement financier: Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes, et des établissements membres concernés par la présente consultation. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 999 999

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Grenoble

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: 38 CHU

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: 38 CHU

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: 38 CHU

Organisation qui traite les offres: 38 CHU

5.1. Lot: LOT-0003

Titre: LOT 3 Préparation infantile sans lactose, en poudre

Description: Préparation infantile sans lactose, en poudre

Identifiant interne: 26E014

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15884000 Aliments pour nourrissons

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 3 Ans

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 3 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 15 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire fixé pour chacun des lots en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique avec un maximum annuel de 5 00€HT. La période initiale de l'accord-cadre débute le 01/04/2026 (ou à la date de notification si celle-ci est postérieure au 31/03/2026) jusqu'au 31/03/2027. Le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes de 12 mois, mais la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra aller au-delà du 31 mars 2029. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement. Le marché public a pour objet la fourniture de produits de denrées alimentaires, de véhicules, de produits de santé et d'habillement dont la liste figure sur l' Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics – Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850496>). Le titulaire devra fournir les données relatives à la part des produits issus de l'union européenne, dont la part de produits français, avec laquelle le marché sera exécuté, au plus tard, à l'acheteur un mois après la notification du marché

5.1.7. Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale: La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu: Égalité hommes-femmes

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Les critères de pondération se trouvent dans le RC en PARTIE 6 : La sélection des candidatures et le jugement des offres

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou des parties de ceux-ci) sont officieusement disponibles: français

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2929922&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 06/03/2026 11:00:00 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Durée de validité des offres: 180 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Arrangement financier: Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes, et des établissements membres concernés par la présente consultation. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 10

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Grenoble

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: 38 CHU

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: 38 CHU

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: 38 CHU

Organisation qui traite les offres: 38 CHU

5.1. Lot: LOT-0004

Titre: LOT 4 Préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en TCM $\geq$ 35%, sans lactose, en poudre

Description: Préparation infantile à base d'hydrolysats de protéines de lait de vache, avec une teneur en TCM $\geq$ 35%, sans lactose, en poudre

Identifiant interne: 2026E015

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15884000 Aliments pour nourrissons

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Grenoble

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 3 Ans

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 3 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 15 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Informations complémentaires: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire fixé pour chacun des lots en application des articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique avec un maximum annuel de 5 000€HT. Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. Le contrat peut être reconduit tacitement 2 fois, mais la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra aller au-delà du 31 mars 2029. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement.

5.1.7. Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale: La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu: Égalité hommes-femmes

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Les critères de pondération se trouvent dans le RC en PARTIE 6 : La sélection des candidatures et le jugement des offres

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2766788&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Autorisée

Date limite de réception des offres: 06/03/2026 11:00:00 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Durée de validité des offres: 180 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Arrangement financier: Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes, et des établissements membres concernés par la présente consultation. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 10

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Grenoble

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA

et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: 38 CHU

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: 38 CHU

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Grenoble

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: 38 CHU

Organisation qui traite les offres: 38 CHU

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: 38 CHU

Numéro d'enregistrement: 26380030200014

Ville: Grenoble

Code postal: 38043

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

Point de contact: Cellule Marchés Publics

Adresse électronique: Marches@chu-grenoble.fr

Téléphone: +33 476766859

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal administratif de Grenoble

Numéro d'enregistrement: 17380005300014

Ville: Grenoble

Code postal: CS 10217

Subdivision pays (NUTS): Isère (FRK24)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Téléphone: +33 476429000

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 7fdd21f4-ceb4-42f6-8e88-c840f4153be9 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 05/02/2026 10:53:31 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 89340-2026

Numéro de publication au JO S: 26/2026

Date de publication: 06/02/2026